



Bien vivre ensemble

Charte du bon voisinage



DOMANYS

# Respectons quelques règles ...

## ► J'ÉVITE LES NUISANCES SONORES

- Je réalise les tâches ménagères (aspirateur, lessive...) à des heures adaptées.
- Je préviens mes voisins lorsque j'organise une fête ou je bricole, soit de vive voix, soit par une note.
- J'écoute la musique ou la télévision sans déranger mes voisins.
- Je respecte mon entourage et exige de mes enfants qu'ils ne jouent ni ne stationnent dans les escaliers, les halls, les sous-sols ou tout autre lieu commun.



## ► JE VEILLE À LA SÉCURITÉ ET AU RESPECT DE MES VOISINS

- Je ne laisse pas mes enfants seuls prendre l'ascenseur.
- Je ne jette rien, ni ne secoue mes tapis par la fenêtre.
- Je ne lave pas à grandes eaux mon balcon, ni n'étends du linge sur le bord des fenêtres.
- Je ne pose pas de jardinières ou autres objets sur les rebords des fenêtres.



## ► JE RESPECTE LES ESPACES COMMUNS

- Je respecte la propreté des espaces communs. Je ne les dégrade pas.
- Je respecte l'environnement en utilisant les corbeilles à papier.
- Je ne laisse pas de poussettes, vélos, engins motorisés dans les halls d'immeubles ou les lieux de circulation.
- Je ne fais pas de travaux mécaniques sur les espaces communs et abords des immeubles (parking, allées...).



### ► JE GÈRE MES DECHETS ET ENCOMBRANTS

- Je dépose mes sacs poubelles dans les lieux adaptés.
- Je respecte le tri sélectif des déchets.
- Je n'encombre pas les paliers, gaines techniques ou tout autre lieu commun.
- Je me rends en déchetterie pour me débarrasser de mes encombrants, emballages particuliers (polystyrène, bidons divers...).



### ► JE RESPECTE LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION

- Je respecte le code de la route et pense aux piétons.
- Je stationne correctement ma voiture.
- Je laisse disponibles les espaces réservés aux personnes handicapées et aux véhicules de secours.
- Je ne laisse pas mon véhicule à l'état d'abandon.



### ► JE SUIS « MAÎTRE » DE MES ANIMAUX

- Je maîtrise mon chien, je le tiens en laisse.
- Je ne laisse pas aboyer mon chien.
- Je ne laisse pas mon chien faire ses besoins sur le balcon et je ramasse ses excréments dans les lieux communs (escaliers, halls, sous-sols, allées,...).
- Je ne donne pas à manger aux chats, ni aux pigeons ou tout autre animal.
- Je ne laisse pas divaguer mes animaux en dehors de mon logement (chien, chat...).



... Je veille au respect de ces règles par ma famille et mon entourage.

# Je décide de réagir face aux troubles : quelques conseils...

## 1 Je parle à mon voisin pour trouver une solution acceptable pour tous

- Je ne vais pas le voir sous le coup de la colère.
- Je lui présente calmement et simplement les faits qui me gênent. Je ne fais pas de commentaire du type « vous le faites exprès ». Je ne porte pas de jugement (exemple : « vous êtes un ..., vos enfants sont ... »).
- Je lui demande s'il reconnaît les faits, je le laisse parler et l'écoute calmement.
- Je lui explique les inconvénients pour moi et les autres.
- Je lui demande ce qu'il compte faire pour éviter ou diminuer les nuisances. S'il ne sait pas, je lui propose des solutions simples. S'il reconnaît les faits et semble d'accord pour y remédier, je le remercie et le quitte aimablement.

## 2 En cas d'échec, je demande l'aide d'un tiers par écrit

- L'aide d'une association de locataires.
- L'aide de Domany's.
- L'aide de la Mairie (police municipale, conciliateur...).

### 1. Comment l'association de locataires peut intervenir ?

- > Écoute lors des permanences des associations de représentants des locataires.
- > Apport de conseils sur les droits et devoirs de chacun.
- > Echange avec les partenaires (Mairie, Gendarmerie, Domany's, ...).

### 2. Comment Domany's peut intervenir ?

- > Mise en garde par lettre simple.
- > Visite à domicile, le cas échéant.
- > Convocation en agence ou en mairie.
- > Mise en demeure en lettre recommandée si les faits persistent.
- > Engagement d'une procédure d'expulsion sur la base d'un dossier solide.
- > Information au plaignant des actions entreprises.
- > Mise en œuvre d'une procédure si pétition ou plainte de plusieurs locataires avec copie de la carte nationale d'identité et dépôt de plainte.
- > Possibilité de faire appel au conciliateur si litige entre 2 locataires.



En cas d'incidents graves ou  
de désordres importants  
**24h/24 le week end et les jours fériés**  
**de 17h30 à 9h00 en semaine**

**DOMANYS URGENCE**

**03 86 46 11 98**

